

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 18 janvier 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 janvier 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

35

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, Mme VAGINAY Hélène, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CROZET Yves
remplacé par M. ISNARD Michel, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René,
M. DESBENOIT Bernard à M. MOULIN Bernard, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBEAU Colette, (Maizilly).

N°2024/N°005

OBJET : VALIDATION DU CONTRAT NEGOCIE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que le précédent Contrat Négocié avec le Département de la Loire (= contrat pluriannuel pour les projets d'investissement intercommunaux ou les projets communaux d'envergure intercommunale validés par l'EPCI : piscine, médiathèque, musée, etc présentant un intérêt départemental) a pris fin (2019-2022). Par un courrier de juillet 2023, Charlieu-Belmont Communauté a sollicité le Département de la Loire pour un nouveau contrat négocié permettant de renforcer l'aide du Département sur ces 2 projets phares du territoire, très impactant financièrement pour chacune des collectivités.

Parallèlement, suite à plusieurs rencontres entre le Département de la Loire, la commune de Charlieu et la communauté de communes sur le projet de déviation de la ville (Charlieu-Belmont Communauté étant concernée par l'aménagement cyclable fléché dès l'étude Sécheresse de 2015 et également lors de l'appel à projet mobilités actives 2020 pour sa liaison avec les collèges et lycées), il est ressorti qu'une enveloppe complémentaire pourrait être allouée pour la réalisation des liaisons douces en bordure de déviation.

Ainsi le Département de la Loire a acté une enveloppe maximum de 1 725 000 € répartie de la sorte : 1 000 000 € pour le centre aquatique, 500 000 € pour l'espace congrès et 225 000 € pour des liaisons douces dans le cadre de l'aménagement de la déviation de Charlieu.

Il convient maintenant de solliciter officiellement le Département de la Loire pour la signature d'une convention cadre lié aux financements de ces projets, chacun faisant par la suite l'objet de conventions financières spécifiques.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à, 36 voix « Pour » et 4 abstentions, le Conseil Communautaire :

- sollicite le Département de la Loire pour la signature d'un contrat négocié,
- approuve la signature de la convention cadre avec le Département de la Loire,
- demande une participation financière du Département de la Loire à hauteur de 1 000 000 € pour le centre aquatique intercommunal, 500 000 € pour l'espace congrès et 225 000 € pour l'aménagement de liaisons douces.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Maizilly
Mme Colette LEBEAU



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240118-N2024-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2024